

Aide-mémoire

- Définition d'une personne proche aidante (PPA) : Toute personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non présentant une incapacité temporaire ou permanente quel que soit son âge ou son milieu de vie.
([Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031](#))
- Au Québec :
 - 35 % de la population sont des PPA dont 57 % de femmes;
 - 25 % des PPA soutiennent plus d'une personne;
 - 35% des PPA consacrent plus de 5 heures hebdomadaires à des soins et du soutien et 10% y fournissent plus de 20 heures.
- Dans ce contexte, il est essentiel, pour le gouvernement du Québec, d'agir et de faire de la proche aidance une priorité. Par la loi visant à reconnaître et à soutenir les PPA ainsi que le plan d'action gouvernemental pour les PPA 2021-2026, le gouvernement souhaite, notamment, répondre à leurs besoins tout en les appuyant dans leur rôle.
- Le CIUSSS-EMTL fait de la proche aidance une priorité et s'engage à déployer ce plan d'action sur son territoire, et ce, en partenariat avec tous les acteurs du milieu.
- Dans notre établissement, la proche aidance est portée par la DQÉPÉ, qui compte sur l'expertise d'une coordonnatrice en proche aidance : Claire Ndione (claire.ndione.cemtl@ssss.gouv.qc.ca).
- En tant que gestionnaire, nous vous invitons à faire la promotion et la valorisation de la proche aidance :
 - Par la diffusion des activités liées à la proche aidance dans notre organisation
 - Par la participation aux initiatives et travaux en proche aidance dans votre direction
 - Par la reconnaissance et le soutien des PPA
- Il existe une foule de ressources à travers la province pour soutenir les PPA. Découvrez-les :
 - Dans l'intranet : [Proche aidance](#)
 - Sur internet : [Service d'aide aux PPA](#)